



Mairie de Samatan

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 31 JUILLET 2014**

Le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni le trente et un juillet deux mille quatorze, à dix-huit heures, à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé LEFEBVRE, Maire de SAMATAN.

Date de convocation du conseil : 22 juillet 2014	<i>Conseillers municipaux : 19</i>
Date d'affichage du compte rendu : 5 août 2014	<i>Conseillers municipaux en exercice : 19</i>
	<i>Présents : 13</i>
	<i>Votants : 17</i>

***Présents :**

Mesdames : DUPIRE. ROUDIÉ. BISOGNANI. GIMENEZ. DAIGNAN. BÉNÉDET. GINTRAND-BOUSQUET.
Messieurs: LEFEBVRE. BESSAT. DUVAL. VILLEMUR. DARNAUD. MASSIOT.

***Absents/excusés ayant donné procuration :**

Jean-Pierre LAFFONTAN ayant donné procuration à Hervé LEFEBVRE
Pierre LONG ayant donné procuration à Josette ROUDIÉ
Jacques FACCA ayant donné procuration à Céline GINTRAND-BOUSQUET
Maréva JANEL ayant donné procuration à Marie-Christine BISOGANI

***Absents/excusés n'ayant pas donné procuration :**

Marielle MARQUET (arrivée en cours de séance, à 18h20)
Didier VILLATE (arrivé en cours de séance, à 18h25)

Mme Huguette DUPIRE est élue secrétaire de séance

**RAPPEL ORDRE DU JOUR**

- 1/ Approbation du procès verbal de la séance du 20 juin 2014
- 2/ Renouvellement poste CUI agent du patrimoine
- 3/ Demande de subvention exceptionnelle de la FNACA
- 4/ Désignation de 2 délégués suppléants au Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save
- 5/ Charte de partenariat de la vie associative
- 6/ Questions diverses

La séance du conseil municipal est ouverte à 18h00

1/ APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 20 JUIN 2014

Le procès verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Détail du vote

Votants 17	Pour 17	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

Monsieur le maire informe qu'il serait nécessaire de délibérer sur un sujet non mis à l'ordre de jour. La commune doit délibérer pour demander le maintien des aides à l'électrification rurale dites FACÉ.

Les élus présents acceptent que soit ajouté à l'ordre du jour cette question.

2/ RENOUELEMENT POSTE CUI AGENT DU PATRIMOINE EN BIBLIOTHEQUE

Mme Edmée MEIS, occupe à la médiathèque un emploi d'agent du patrimoine en bibliothèque en Contrat Unique d'Insertion pour un temps de travail de 25h hebdomadaire.

Cet agent, qui satisfait entièrement ses responsables, a pour mission principale l'accueil du public et la gestion de fonds. Mme MEIS est également amenée à aider les agents à la mise en place des animations, des expositions, des vernissages et à les assister dans leur mission de conduite de projets culturels.

Le maire propose de renouveler son poste sur les mêmes bases pour 12 mois supplémentaires. Pôle emploi a confirmé la possibilité du renouvellement du contrat aidé.

Après avoir entendu ces explications, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte de reconduire un poste en CUI pour 25 heures hebdomadaires, rémunéré sur la base du SMIC horaire pour une durée de 12 mois supplémentaires c'est à dire du 22 août 2014 au 21 août 2015 inclus.
- Autorise Monsieur le Maire à recruter l'agent sur cette base et à signer avec le pôle emploi et l'Etat les conventions afférentes.

Détail du vote

Votants 17	Pour 17	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

3/ DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE LA FNACA

Monsieur le Maire présente un projet du comité local de la Fédération Nationale des Anciens Combattants.

Dans le cadre du centenaire de la guerre 14-18, la FNACA prévoit d'installer une exposition de photos, d'habits, d'accessoires, à l'office de tourisme du 3 au 30 novembre 2014.

Cette exposition engage des nouveaux frais à l'association (développement de photos, conférencier...). Elle sollicite une subvention exceptionnelle aux collectivités du Savès, pour Samatan elle demande la somme de 150 €.

M. le Maire rappelle que la subvention accordée pour l'année 2014 est de 285 € et que les membres de l'association sont très dévoués sur les cérémonies commémoratives, manifestations...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité :

- d'attribuer à l'association « la FNACA – comité Lombez-Samatan » la somme de 150 € de subvention exceptionnelle, imputée à l'article 6574 du budget communal 2014.

Détail du vote

Votants 17	Pour 17	Contre 0	Abstention 0	DECISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

Monsieur le maire informe que dans le cadre du centenaire de la Première Guerre mondiale, le tocsin sera sonné le 1^{er} août 2014 à 17h00, à Samatan, comme partout en France. Synonyme de grave événement, cette sonnerie avait annoncé le 1^{er} août 1914, la mobilisation générale.

L'ordre du jour n'est pas respecté le temps de préparer les documents nécessaires au vote pour la désignation des délégués suppléants.

4/ CHARTE DE PARTENARIAT DE LA VIE ASSOCIATIVE

Le soutien financier, logistique, technique de la commune auprès des associations locales est très important. Il est nécessaire d'avoir une réflexion sur une charte qui définit les engagements de chacun.

Marie-Christine BISOGNANI expose le travail commencé sur la rédaction d'une charte de partenariat de la vie associative. Une première réunion de la commission communication a eu lieu lundi 28 juillet.

L'objectif de cette charte est d'avoir un cadre précis des droits et devoirs de chacune des deux parties (commune et association).

Un exemplaire du projet est remis à chaque élu.

Mme BISOGNANI propose de recevoir les remarques sur le document (au plus tard fin août). Elle précise que la commune de Lombez est également en train de travailler sur un document similaire. Il serait intéressant d'harmoniser le document surtout la partie concernant la demande de subvention.

Il sera certainement nécessaire de rencontrer certaines associations pour mieux leur expliquer l'intérêt de cette charte.

Mme MARQUET rentre dans la salle à 18h20

M. VILLATE rentre dans la salle à 18h25

5/ DEMANDE DEROGATION POUR BENEFICIER DU FOND D'AMORTISSEMENT DES CHARGES D'ELECTRIFICATION

Monsieur le maire expose aux élus que Samatan n'est pas éligible de droit aux aides financières pour les travaux d'électrification.

Les critères de classement prévoient que les communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants relèvent du régime urbain ; dans ce cadre les travaux ou opérations ne peuvent pas faire l'objet d'aides à l'électrification rurale. Mais un régime dérogatoire existe si la commune répond à certains critères et qu'elle en fait la demande auprès de la Préfecture.

Considérant que la commune de Samatan peut répondre aux limites dérogatoires :

Le conseil municipal de Samatan se prononce :

- pour le maintien de la commune dans le régime rural à titre dérogatoire prévu à l'alinéa 5 de l'article 2 du décret 2013-46 du 14 Janvier 2013.
- sollicite le président du SDEG à demander à M le Préfet du Gers que la commune de Samatan (u vu de son isolement et du caractère dispersé de l'habitat) continue à bénéficier des aides à l'électrification rurale.

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	DECISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
19	19	0	0	

5/ DÉSIGNATION DE DEUX DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS SYNDICAT DES EAUX BAROUSSE COMMINGES SAVE

Le 7 juillet 2014, le Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save transmet ses nouveaux statuts. Il y a lieu maintenant de désigner deux délégués suppléants.

Pour mémoire, les délégués titulaires sont : Carole DAIGNAN et Alexandre DUVAL.

Le conseil doit procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection des délégués.

Les candidats à cette fonction sont les suivants : Marie-Christine BISOGNANI et Alain BESSAT.

Le conseil municipal procède au vote.

Le dépouillement des votes donne les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 19

Bulletins blancs ou nuls : 0

Reste nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Sont élus délégués suppléants au Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save :

- Marie-Christine BISOGNANI

- Alain BESSAT

QUESTIONS DIVERSES**► Cahier des charges pour une charte graphique / logo**

Mme BISOGNANI explique que la commune n'a pas de réelle identité visuelle reconnue. L'utilisation ici et là du logo ou des armoiries est très disparate. Les courriers administratifs sont présentés de différentes façons. La création d'une charte graphique permettrait de définir des règles qui pourraient s'appliquer sur différents supports : courriers administratifs, site internet, magazine municipal et bulletins d'infos, signalétique.

Un cahier des charges pour la création d'un logo ou une modernisation des armoiries, associé à une charte graphique sera envoyé à plusieurs agences de communication.

► **Plan communal de sauvegarde**

La réactualisation du plan communal de sauvegarde est nécessaire. Par exemple, la procédure sur les risques nucléaires a été modifiée. Il serait même nécessaire de prévoir un exercice collectif, afin de bien comprendre quel est le rôle de chacun. Pierre LONG est mandaté sur ce dossier.

► **Rénovation des orgues**

Les travaux de rénovation des orgues sont engagés depuis septembre 2013. Des demandes de subventions ont été demandées à différents partenaires. Une convention de souscription au mécénat populaire et mécénat d'entreprise a été conclue avec la Fondation du Patrimoine.

Sur proposition de M. CAZENEUVE, directeur du Crédit Agricole de Samatan, une demande de subvention a été déposée, par son intermédiaire, auprès de la Fondation Pays de France du crédit Agricole.

Par courrier du 16 juillet dernier, cette fondation nous informe qu'elle attribue à la commune la somme de 10 000 € d'aide.

Il faut signaler aussi que l'Association des Amis des orgues de Lombez organise un concert le 5 août prochain au profit de la rénovation des orgues de Samatan. L'association est également en pleine réflexion pour intégrer les orgues de Samatan. Les deux orgues sont complémentaires (l'un est baroque, l'autre est moderne).

Pour information le coût global de l'opération est de 92 451 € HT. Les aides attribuées se répartissent ainsi :

La Direction Régionale des Affaires Culturels pour 34 385 € (50 %)

Le Conseil Régional Midi-Pyrénées pour 23 113 € (25 %)

Le Conseil Général du Gers pour 18 490 € (20%)

Le mécène populaire est de 820 € à ce jour

Le mécène fondation Crédit Agricole est de 10 000 €

Soit un total d'aides de 86 808 €. Le solde de l'opération à la charge de la commune serait de 5 643 €.

► **Installation d'un conteneur Next-textile.**

La société Next-textile propose d'installer un conteneur de récupération de textile, chaussures, maroquinerie. Le conteneur, d'un volume de 2,5 m³, serait collecté toutes les semaines et à la demande si débordement. Un conteneur de ce type, géré par la société « Le Relais », est déjà en place à la déchetterie mais pas accessible en dehors des heures d'ouvertures.

Le conteneur pourrait être posé sur le parking de la Halle à la Volaille.

La société Next-textile recycle 98 % de ses collectes, elle rembourse à la commune 10 €/tonne collectée et entretient les abords du collecteur.

Une convention engage les deux parties pour 3 ans.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à signer cette convention.

► **Ordures ménagères, conteneurs, ramassage.**

Les aires à conteneurs comme à l'enclos de l'hôpital ou celui du parking village-vacances sont très inesthétiques et bien trop souvent utilisés comme des décharges. Monsieur le maire propose qu'une réflexion soit menée sur l'installation des dispositifs de conteneurs enterrés. Ce système permettrait très certainement de garder les emplacements propres et de surcroît les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Lombez rencontre les mêmes problèmes et cherche aussi à trouver la meilleure solution.

Faudrait-il pour chaque usager un conteneur ordures ménagères pour éviter les sacs ouverts en pleine rue ?

Faudrait-il passer à deux ramassages d'O.M / semaine pour le centre-ville ?

► **Dépôt permis de construire « Les jardins de Cahuzac ».**

L'Office Public de l'Habitat du Gers vient de déposer un permis de construire pour 14 logements locatifs sociaux, sur le terrain dit « maison Cahuzac » route de Cazaux.

Ce projet comprend 2 petits immeubles collectifs (11 appartements) et 3 maisons individuels. Les logements Rdc des collectifs et les maisons seront conformes à la réglementation accessibilité. Ces constructions sont dites passives (bâtiment dont la consommation énergétique au m² est très basse, voire entièrement compensée par les apports solaires ou par les calories émises par les apports internes), ce qui est intéressant pour les locataires puisque les charges sont quasi inexistantes.

M. VILLEMUR demande si la commune aura le droit d'appuyer certaines demandes, en l'occurrence quand il s'agit de personnes de Samatan ou de ses environs.

M. LEFEBVRE informe que la commune est invitée à participer aux commissions d'attributions, mais n'a que peu de poids dans la décision prise.

► **Projet d'accessibilité de La Poste.**

M. le Maire et M.BESSAT ont rencontré POST-IMMO, filiale de La Poste qui propose ses compétences en matière d'études pour la mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite des bâtiments publics. Un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage est proposé à la commune pour étudier la faisabilité pour le bureau La Poste de Samatan.

La solution, évoquée auparavant, d'inverser l'espace guichet et du local distribution n'est pas envisageable par les services de La Poste. L'étude doit donc porter sur l'accès avec la configuration existante.

L'intérêt de travailler avec Poste-Immo est que soient engagés dans la continuité des travaux, des travaux de réfection et de modernisation du guichet à la charge de La Poste.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à signer le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

► **Rencontre avec le lycée professionnel Clément ADER.**

Le proviseur du lycée a rencontré le maire pour lui soumettre un projet de jumelage avec un lycée Espagnol, en Catalogne. Le proviseur demande si la commune pourrait se jumeler avec la commune catalogne. Est-ce envisageable ?

Dans un 1^{er} temps, le maire a orienté le proviseur pour créer un partenariat avec le collège, lui aussi jumelé avec un collège en catalogne.

► **Circulation chemin de Moutet.**

Mme BÉNÉDET souhaite faire remonter l'information comme quoi beaucoup de riverains se plaignent de la vitesse excessive chemin de Moutet. Des ralentisseurs avaient été posés mais retirés puisque l'un a été cassé (ralentisseurs de type coussin berlinois).

Faudrait-il limiter la vitesse sur cette voie à 30 km/h.

M. LEFEBVRE dit qu'il faudrait se rendre sur place pour évaluer les travaux à faire, les bas-cotés ne sont pas définis.

Il s'agit d'une route passagère avec de nombreux poids lourds et engins agricoles.

La séance est levée à 19h30

Liste des délibérations prises lors de la séance 31 juillet 2014

- 1/ Renouvellement poste CUI agent du patrimoine en bibliothèque
- 2/ Demande de subvention exceptionnelle de la FNACA
- 3/ Désignation de deux délégués suppléants syndicat des eaux Barousse Comminges Save
- 4/ Demande de dérogation pour bénéficier du fond d'amortissement des charges d'électrification

H. LEFEBVRE 	H. DUPIRE 	JP. LAFFONTAN a donné procuration à Hervé LEFEBVRE	J. ROUDIE
AI. BESSAT 	M. Ch. BISOGNANI 	A. DUVAL	N. GIMENEZ 
P. LONG a donné procuration à Josette ROUDIE	C. DAIGNAN 	D. VILLEMUR 	A. BENEDET 
F. DARNAUD 	M. JANEL a donné procuration à M-Christine BISOGNANI 	V. MASSIOT 	J. FACCA a donné procuration à Céline GINTAND 
M. MARQUET	D. VILLATE	C. GINTRAND BOUSQUET 	

